



Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le **08 DEC. 2022**
ID : 033-213302078-20221206-D202274-BF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022.74 - AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) OPERATIONS 39 ET 49 - MEDIATHEQUE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	29 NOVEMBRE 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 DECEMBRE 2022
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent		X		Brigitte NABET-GIRARD
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Arnaud GANNE
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Aline FONTAINE

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 -

contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2022.74

**AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)
 OPERATIONS 39 ET 49 - MEDIATHEQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les délibérations 2022.61 en date du 28/09/2022 relative à l'AP/CP opération 39 médiathèque et 2022.24 en date du 17/03/2022 relative à l'AP/CP opération 49 équipements de la médiathèque ;

- 1) Considérant que la totalité des travaux de construction de la médiathèque ne pourra pas être facturée sur l'année 2022 et qu'il y a lieu par conséquent de modifier la répartition des crédits de paiement au titre de 2022 et de 2023 ;
- 2) Considérant que certains équipements de la médiathèque ne peuvent pas encore être livrés et installés dans la médiathèque sur l'année 2022 et qu'il y a lieu par conséquent de modifier la répartition des crédits de paiement au titre de 2022 et de 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 29 novembre 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Yannick CLAVIER et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention, **DECIDE** de :

- 1) réviser l'AP-CP relative à la construction d'une médiathèque compte 2313 fonction 020 opération 39 médiathèque comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)				
		2019	2020	2021	2022	2023
Médiathèque Opération 39	2 620 000	64 646	28 844	180 541	2 060 969	285 000
RECETTES		Commune : 64 646 Autofinancement	Commune : 28 844 Acompte subvention DRAC	Commune : 180 541 Solde subvention DRAC	Commune : 2 060 969 Subvention Département - autofinancement et emprunt	Commune : 285 000 Autofinancement et subvention

- 2) réviser l'AP-CP relative aux équipements de la médiathèque opération 49 équipements médiathèque fonction 020 comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)	
Equipements Médiathèque Opération 49	583 000	2022	2023
		Informatique/multimédia 2183 : 81 400	Informatique/multimédia 2183 : 28 700
		Fonds documentaires 2188 : 86 550	Fonds documentaires 2188 : 107 850
		Mobilier/Signalétique 2184 : 9 360 €	Mobilier/Signalétique 2184 : 269 140
RECETTES	583 000	Commune : 177 310 € subvention et emprunt	Commune : 405 690 € subvention, emprunt et autofinancement

3) modifier la répartition des Crédits de Paiement (CP) comme présentés ci-dessus pour les deux AP/CP.

4) modifier ces crédits par décision modificative N°4

Fait à Izon, le 6 décembre 2022

Le secrétaire de séance,

MS

Clément MEZERGUE

Le Maire,



Laurent de LAUNAY

Publiée le

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.